

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers  
absents : **1**

**OBJET :**  
**Décision Modificative**  
**N°3 du Budget**  
**PRINCIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le jeudi 14 septembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à David DEROSSIS,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON,  
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,  
Farida LAID à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

### DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** la délibération n°45 du conseil municipal du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget principal 2023 ;
- **Vu** la délibération n°14 du conseil municipal du 25 avril 2023, approuvant la décision modificative n°1 du Budget Principal ;
- **Vu** la délibération n°4 du conseil municipal du 16 mai 2023, approuvant la décision modificative n°2 du Budget Principal.

Les principales opérations de cette décision modificative sont les suivantes :

- **Considérant** qu'en fonctionnement, vu les besoins au chapitre 011, il est nécessaire de diminuer les dépenses imprévues, chapitre 022 d'un montant de – 138 900,68 euros.
- **Considérant** qu'en fonctionnement, afin de réajuster les besoins en consommation d'électricité et de gaz, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 500 000,00 euros ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, afin de réajuster les besoins pour la refacturation des services communs, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 46 117,05 euros et dans un même temps, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 70 d'un montant de 124 609,20 euros non prévu initialement ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, vu les besoins au chapitre 011 et au chapitre 65 et la subvention allouée à la ville de Thiers par le ministère des affaires étrangère dans le cadre de l'échange avec la ville de TANDIL (Argentine), il convient d'ajuster les crédits budgétaires d'un montant de 20 000,00 euros pour le chapitre 011, d'un montant de 20 000,00 euros pour le chapitre 65 et de 40 000,00 euros pour le chapitre 74 ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, afin de réajuster les besoins de autres services extérieurs, notamment pour rectifier une écriture comptable 2022, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 52 811,99 euros ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, la recette définitive attendue sur la fiscalité directe locale est supérieure à ce qui avait été initialement budgété, il est possible de prévoir un complément au chapitre 73 pour un montant de 200 000,00 euros ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, compte tenu de l'encaissement de recettes exceptionnelles non prévues correspondant à une versement d'assurance pour le contentieux du parking de la place Chastel (51 604,22 €) ainsi que l'annulation d'écritures 2022 (50 072,49 €), il est possible de procéder à un complément au chapitre 77 d'un montant de 101 676,71 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, suite au réajustement de l'AP/CP de la médiathèque (logiciel et mobilier), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 20 d'un montant de 1 000,00 euros et au chapitre 21 d'un montant de 20 259,29 € ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu des besoins supplémentaires (grill d'espace (159 467,05 €), reprise du mur cimetière Saint Jean dont les montants sont supérieurs aux prévisions (45 840,00 €), reprise du coffret fibre, travaux imprévus à l'Usine du May et au gymnase Jean Mince...), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 23 d'un montant de 294 212,87 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu de la régularisation d'une écriture de vente de l'ancienne caserne des pompiers, il est possible de prévoir un complément au chapitre 024 en recettes d'un montant de 100 000,00 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu de l'encaissement du FCTVA supérieur à ce qui avait été budgété, il est possible de prévoir un complément au chapitre 10 en recettes d'un montant de 51 776,56 euros ;

- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu de l'encaissement du produit des amendes de police, il est possible de prévoir un complément au chapitre 13 d'un montant de 85 793,00 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, afin d'équilibrer le budget et de faire face aux dépenses imprévues mentionnées ci-dessous, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 16 en recettes d'un montant de 82 010,02 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>				
Chapitre 022 – Dépenses imprévues		- 138 900,68 €		
<i>Sous total chapitre 022</i>	<b>167 671,76 €</b>	<b>- 138 900,68 €</b>		
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/60612 – Electricité		+ 200 000,00 €		
D/011/60613 – Gaz		+ 300 000,00 €		
D/011/60623 – Alimentation		+ 4 518,25 €		
D/011/60628 – Fournitures non stockées		+ 5 000,00 €		
D/60632 – Petit équipement		+ 1 700,00 €		
D/011/6156 – Maintenance		+ 180,00 €		
D/011/61558 – Entretien et réparation autres biens mobiliers		+ 3384,00 €		
D/011/6228 – Divers		+ 950,00 €		
D/011/6257 - Réception		+ 20 000,00 €		
D/011/6262 – Frais de télécommunication		+ 800,00 €		
D/011/6283 – Frais de nettoyage des locaux		+ 192,00 €		
D/011/62876 – Remboursement de frais au GFP de rattachement		+ 46 117,05 €		
D/011/6288 – Autres services extérieurs		+ 52 811,99 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	<b>4 980 897,66 €</b>	<b>+ 635 653,29 €</b>		
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i>				
D/65/6512 – Informatique en nuage		- 1 859,20 €		
D/65/657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS		+ 2 500,00 €		
D/65/6574 – Subventions aux associations		- 14 717,00 €		

D/65/65888 – Autres charges de gestion courantes		+ 20 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	<i>2 476 328,99 €</i>	<i>+ 5 923,80 €</i>		
<i>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>				
D/67/6711 – Intérêts moratoires et pénalités		+ 40,00 €		
D/67/6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		+ 1 758,56 €		
<i>Sous total chapitre 67</i>	<i>52 000,00 €</i>	<i>+ 1 798,56 €</i>		
<i>Chapitre 70 – Produits des services</i>				
C/70/7078 – Autres marchandises				+ 5 000,00 €
C/70/70876 – Remboursement de frais par le GFP				+ 124 609,20 €
<i>Sous total chapitre 70</i>			<i>912 500,00 €</i>	<i>+ 129 609,20 €</i>
<i>Chapitre 73 – Impôts et taxes</i>				
C/73/73111 – Impôt directs locaux				+ 200 000,00 €
<i>Sous total chapitre 73</i>			<i>15 070 005,00 €</i>	<i>+ 200 000,00 €</i>
<i>Chapitre 74 – Dotations et participations</i>				
C/74/744 – FCTVA				+ 28 670,81 €
C/74/74718 – Subvention Etat				+ 44 518,25 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			<i>3 498 606,00 €</i>	<i>+ 73 189,06 €</i>
<i>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</i>				
C/77/7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion				+ 51 604,22 €
C/773 – Titres annulant des mandats sur exercices antérieurs				+ 50 072,49 €
<i>Sous total chapitre 77</i>			<i>345 000,00 €</i>	<i>+ 101 676,71 €</i>
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>+ 504 474,97 €</b>		<b>+ 504 474,97 €</b>
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 504 474,97 €</b>		<b>+ 504 474,97 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<i>Dépenses et recettes réelles d'investissement</i>				
<i>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</i>				
D/20/2051 – Logiciels		+ 1000,00 €		

<i>Sous total chapitre 20</i>	49 722,00 €	+ 1 000,00 €		
<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées</i>				
D/204/20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droits privés		+ 9 731,10 €		
<i>Sous total chapitre 204</i>	348 400,00 €	+ 9 731,10 €		
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/2152 – Installations de voirie		- 948,72 €		
D/21/21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		- 5 695,20 €		
D/21/21578 – Autre matériel et outillage de voirie		+ 948,72 €		
D/21/2158 – Autres installations, matériel et outillage technique		- 32,40 €		
D/21/2182 – Matériel de transports		- 269,20 €		
D/21/2183 – Matériel informatique		+ 5 000,00 €		
D/21/2184 – Mobilier		+ 20 259,29 €		
D/21/2188 – Autres immobilisations corporelles		- 4 620,88 €		
<i>Sous total chapitre 21</i>	509 222,72 €	+ 14 635,61 €		
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2313 – Constructions		+ 279 158,47 €		
D/23/2315 – Installation, matériel et outillage technique		+ 15 054,40 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	3 856 502,95 €	+ 294 212,87 €		
<i>Chapitre 024 – Produits de cessions d'immobilisations</i>				
D/024/024 – Produits de cessions d'immobilisations				+ 100 000,00 €
<i>Sous total chapitre 024</i>			1 792,00 €	+ 100 000,00 €
<i>Chapitre 10 – Dotations</i>				
D/10/10222 – FCTVA				+ 51 776,56 €
<i>Sous total chapitre 10</i>			3 310 715,69 €	+ 51 776,56 €
<i>Chapitre 13 – Subvention d'investissement</i>				
D/13/1342 – Amendes de police				+ 85 793,00 €
<i>Sous total chapitre 13</i>			1 259 802,43 €	+ 85 793,00 €
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>				
C/16/1641 – Emprunts				+ 82 010,02 €
<i>Sous total chapitre 16</i>			3 259 937,99 €	+ 82 010,02 €

Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 319 579,58 €		+ 319 579,58 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 319 579,58 €		+ 319 579,58 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 23 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** la décision modificative n°3 du budget principal ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER